Publication: lundi 24 avril 2023 09:48

Les secrétaires de mairie jouent un rôle essentiel, en particulier dans les petites communes. Pour les rencontrer souvent, lorsque je me rends dans ces petites communes, pour leur parler fréquemment au téléphone, je sais combien elles sont indispensables dans un grand nombre de nos 34 000 communes. Beaucoup d'entre elles – car il s'agit dans 94 % des cas de femmes – exercent leur activité dans plusieurs communes et font face, aux heures d'ouverture des mairies, aux questions, sollicitations et récriminations de toutes sortes des habitants. En même temps, il leur faut préparer le budget de la commune, les séances du conseil municipal, veiller à l'application des multiples circulaires envoyées par la préfecture, etc. Comme l'a dit mon collègue Hussein Bourgi, sénateur de l'Hérault : « À la fois juristes, fiscalistes, trésoriers, urbanistes, rédacteurs, mais aussi psychologues et conseillers d'orientation, les secrétaires de mairie incarnent le service public municipal à visage humain. »

C'est pourquoi je me réjouis qu'à l'initiative de Céline Brulin, sénatrice de Seine-Maritime, et des membres du groupe CRCE, une proposition ait pu être adoptée à leur sujet par le Sénat.

Après l'examen en commission et en séance publique, cette proposition compte trois avancées :

- Les personnels occupant un emploi de secrétaire de mairie recevront, dans un délai d'un an à compter de leur prise de poste, une formation adaptée aux besoins des communes concernées.
- 2. Les listes d'aptitude permettant l'accès aux catégories supérieures de la fonction publique territoriale comprendront une part, fixée par décret, de fonctionnaires exerçant les fonctions de secrétaire de mairie.
- 3. La possibilité pour les communes de moins de mille habitants de recruter des contractuels sur un emploi de secrétaire de mairie à temps complet est étendue aux communes de 1 000 à 2 000 habitants.

Ce texte a été voté à l'unanimité par le Sénat. Beaucoup d'intervenants ont dit lors du débat qu'il ne s'agissait que d'un premier pas. D'autres mesures à caractère réglementaire devront être prises pour rendre plus attractive cette fonction si essentielle. C'est d'autant plus nécessaire qu'il manquerait aujourd'hui environ deux mille secrétaires de mairie pour faire face aux besoins, ce qui crée de fortes difficultés pour les mairies qui ne parviennent pas – ou plus – à recruter ces nécessaires auxiliaires sans lesquels les mairies ne peuvent pas fonctionner. Cela passe aussi par des mesures financières à l'égard des communes, mais aussi des intéressées et intéressés, dont la rémunération ne contribue pas à la pleine attractivité de ce métier si précieux et si apprécié par nos concitoyens.

Et dans un premier temps, il serait important que l'Assemblée Nationale se saisisse rapidement de ce texte afin qu'il puisse être bientôt définitivement adopté!

## Sur les secrétaires de mairie

Publication: lundi 24 avril 2023 09:48

Jean-Pierre Sueur

Lire:

- >> La proposition de loi adoptée par le Sénat
- >> Le compte rendu intégral des débats sur ce texte